

# dial

## diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1934 - 8 décembre 1994 - 5 F

### D 1934 **BRÉSIL** : VIOLENCES ACCRUES EN RURAL DANS L'ÉTAT DU PARÁ

Depuis longtemps la région de Rio Maria, dans le sud de l'État du Pará, est le théâtre de violences souvent sanglantes liées au problème de la terre entre petits paysans spoliés ou paysans sans terre et grands propriétaires terriens (cf. DIAL D 1556, 1564 et 1573). Depuis quelques mois on assiste à un durcissement des conflits.

Le document ci-dessous est extrait d'un rapport circonstancié de la Commission pastorale de la terre du diocèse de Conceição do Araguaia. Daté du 5 novembre 1994, il fait état des derniers assassinats ou tentatives d'assassinats par des tueurs à gages au service de grandes exploitations rurales. Quand il arrive - par miracle - que la justice condamne un de ces assassins, il ne faut pas attendre longtemps pour le voir s'échapper de prison. Tel est le cas du tueur à gages Ubiratan condamné à la réclusion criminelle le 28 avril 1994 (cf. DIAL D 1880 qui a, par erreur, écrit 30 avril) : il s'évadait le 24 octobre dernier de la prison centrale de Belém...

Le Père Ricardo Rezende, curé de Rio Maria, est aujourd'hui sérieusement menacé de mort par des propriétaires terriens; d'autres prêtres de la région le sont aussi (cf. DIAL D 1912). C'est le lieu de signaler la sortie en France, ces jours-ci, du "journal" du P. Ricardo sous le titre **TERRES VIOLENTES DU BRÉSIL - Chronique de Rio Maria**, (Paris, Karthala, 1994, 164 pages).

Note DIAL

### RAPPORT DE LA COMMISSION PASTORALE DE LA TERRE DE CONCEIÇÃO DO ARAGUAIA

#### 1. La violence à Xinguara et à Rio Maria d'avril à novembre 1994

Depuis avril 1994 un groupe d'extermination engagé et organisé par de grands propriétaires terriens par le biais de leur syndicat rural<sup>1</sup>, est en action dans la commune de Xinguara. Des dizaines de personnes sont inscrites sur une liste des gens "à abattre", sous prétexte d'un lien quelconque avec de récentes occupations de terres. Parmi les personnes ainsi menacées se trouvent le Père Ricardo Rezende Figueira, curé de Rio Maria et membre de la Commission pastorale de la terre (CPT), le Père Benedito Rodriguez Costa, curé de Xinguara, le Frère Henri des Roziers, avocat de la CPT, et deux conseillers municipaux.

De cette liste, cinq personnes ont déjà été assassinées, qui sont des petits ou moyens commerçants; deux autres ont été blessées, une a été séquestrée, et quatre familles au moins ont dû s'enfuir de Xinguara à cause des menaces de mort au cas où elles ne partiraient pas.

<sup>1</sup> Le Syndicat des exploitants agricoles qui ne doit pas être confondu avec le Syndicat des travailleurs ruraux qui est celui des petits paysans et des paysans sans terre (NdT).

Les crimes actuels revêtent des caractéristiques nouvelles par rapport aux crimes précédents pour la possession de la terre. Depuis fin 1993, un certain nombre de petits et moyens commerçants financent des groupes de gens pauvres en les poussant à occuper des parcelles de grandes propriétés improductives. Les commerçants fournissent aux occupants des armes, du ravitaillement et de l'argent pour qu'ils puissent résister aux opérations des tueurs à gages et de la police. En contrepartie, ces commerçants auraient la propriété des parcelles au cas où celles-ci feraient l'objet d'une décision d'expropriation.

La CPT n'a jamais apporté son soutien à ce genre d'occupation de terres, étant donné que les bénéficiaires ne seraient aucunement les paysans sans terre, vrais destinataires de la réforme agraire.

Mais face à l'escalade de la violence liée au crime organisé qui s'est abattue sur Xinguara, la CPT ne peut rester passive et absente. Conjointement avec les syndicats, les mouvements populaires et la communauté paroissiale de Xinguara, elle dénonce cet état de fait aux autorités de l'Etat et de la Fédération et elle leur demande de prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour mettre fin à une telle situation.

### Les victimes

En avril 1994, le marchand de tissu Newton Coutinho Mendes était assassiné devant chez lui.

Le 4 juin 1994 le petit propriétaire terrien Juscelino Rosa da Silva et sa femme Ana Beatriz étaient victimes d'un attentat à 1 H de l'après-midi, alors qu'ils se rendaient en moto de Xinguara à Rio Maria. Lui a été gravement blessé mais tous deux ont réussi à s'échapper. La voiture utilisée par les tueurs était une Golf blanche plaque minéralogique QBD 3179, Goiânia, aperçue à plusieurs reprises devant le bureau de José Luiz de Freitas, le président du Syndicat des exploitants agricoles qui fait commerce d'achat et de vente de bétail dans la région.

Le 5 juin 1994 le petit propriétaire terrien Moacir Rosa de Andrade était assassiné à Xinguara à la porte d'un bar.

Le 12 juin 1994 le chauffeur-mécanicien Valdemir Soares Pereira était enlevé et séquestré aussitôt après avoir été déposé en voiture par le Père Benedito devant le presbytère de Xinguara à 11 H du soir, au retour d'une célébration religieuse à Rio Maria. Il a été frappé et interrogé par des tueurs à gages qui voulaient savoir quels étaient ses rapports avec le curé et avec la Commission pastorale de la terre.

Le 27 juin 1994 le boucher José Martins dos Santos et son fils Gilvan étaient assassinés à Xinguara; la mère de José devait décéder d'un infarctus en apprenant la nouvelle.

### Les plaintes en justice

Par peur et par méfiance envers les autorités locales (police militaire, police civile, ministère public, juge du tribunal et maire de la commune), les parents des victimes refusaient de déposer plainte.

Le 30 juin 1994, Valdemir Soares Pereira, le chauffeur-mécanicien qui avait été séquestré, a secrètement déposé devant le procureur général de la République en présence de son avocat, le Frère Henri des Rozières, et du procureur fédéral des droits du citoyen, Alvaro Augusto Ribeiro Costa.

Le 14 juillet 1994, le journal *Correio Brasiliense* publiait un grand article sur la situation à Xinguara sous le titre Xinguara horrifiée assiste à l'exécution de gens "à abattre". L'article faisait état de la demande du procureur général de la République au ministre de la justice d'ouverture d'enquêtes par la police fédérale.

Les 8 et 9 septembre 1994, Xinguara reçoit la visite de Pax Christi International, une organisation de défense des droits de l'homme venant de Bruxelles, en Belgique, et accréditée auprès de la Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève. Cette

organisation a entendu plusieurs victimes de la violence; elle a rencontré des représentants de divers groupes de la société civile locale, ainsi que les autorités communales.

Le 13 septembre 1994, l'archevêque de Belém, capitale de l'État du Pará, a remis au gouverneur de l'État une pétition portant 3.800 signatures pour dénoncer le climat de terreur, la liste des gens "à abattre", les victimes, les omissions des autorités locales, et pour demander que des mesures soient prises.

Le même jour cette pétition de 3.800 signatures était remise à Brasília par Pax Christi international au procureur général de la République et au ministère de la justice, et cela en présence de la presse.

Le 22 septembre 1994, Divino Vieira Ferro, commissaire de police de Paraúna dans l'Etat de Goiás, a fait savoir par téléphone au Père Ricardo Rezende que le tueur à gages Getúlio Batista da Silva était en détention au commissariat de cette ville, sous l'accusation de tentative d'assassinat de Zacharias Pereira Diniz, lequel avait été gravement blessé. Le tueur avait avoué dans sa déposition du 21 septembre 1994 qu'il avait été engagé par le président du Syndicat des exploitants agricoles de Xinguara, José Luiz de Freitas, pour assassiner Zacharias et ensuite le Père Ricardo, curé de Rio Maria.

Le 29 septembre 1994, le P. Ricardo Rezende, accompagné de syndicalistes de Xinguara, fait de nouvelles dénonciations au secrétaire d'Etat à la sécurité publique, Alfredo Santalice, à propos des crimes du groupe d'extermination et suite à la déposition du tueur à gages Getúlio Batista da Silva. Ces dénonciations ont une grande répercussion dans l'Etat du Pará et dans tout le Brésil. A la même époque le Comité Rio Maria lance une campagne au plan national et international pour exiger l'ouverture d'une enquête.

A partir du 10 octobre 1994 des agents de la police fédérale et un commissaire de police commencent à arriver de Belém pour enquêter sur ces crimes.

Le 20 octobre 1994, Juscelino Rosa da Silva, victime de l'attentat manqué du 4 juin, fait secrètement sa déposition devant le commissaire spécial de la police civile de Belém. Il y a donné des informations sur les tueurs à gages, sur la voiture Golf et sur les commanditaires des crimes.

Le 21 octobre 1994, le témoin Cícero Coelho da Silva, blessé et caché, est localisé par l'Eglise à Xinguara. Il a été victime d'un attentat commis par des tueurs du domaine Nazaré le 3 septembre. A sa demande, il a été mis secrètement en contact avec le commissaire spécial qui a recueilli sa déposition. Cícero a raconté qu'il avait été engagé en mars 1994 comme chauffeur du domaine Nazaré, celui de Jerônimo Alves do Amorim, où il est resté jusqu'en avril 1994. Ce témoin a raconté toute l'organisation des nombreux tueurs à gages se trouvant dans ce domaine, et l'existence de la liste des gens "à abattre", avec leurs photos respectives; il a donné les noms de plusieurs tueurs. Il a affirmé avoir entendu une conversation téléphonique entre le régisseur Vanderlei et le propriétaire terrien Jerônimo, lequel se disait préoccupé de ce que, à l'époque, aucune personne n'avait encore été assassinée.

Le 22 octobre 1994, Cícero a été conduit à Marabá pour une procédure de preuve au pénal.

Le 25 octobre 1994, il s'est rendu à Brasília où il a fait sa déclaration en présence de Alvaro Augusto Ribeiro Costa, procureur fédéral des droits du citoyen.

### Les mesures prises

Le 21 septembre 1994, le juge de Paraúna, dans l'Etat de Goiás, a ordonné la mise en détention provisoire de José Luiz de Freitas, président du syndicat rural (des exploitants agricoles) de Xinguara. Le commissaire de police de Paraúna a demandé à son collègue de Xinguara d'exécuter le mandat d'amener: ce qui n'a pas été fait. Un peu plus tard, un mandat d'arrêt était lancé contre José Luiz de Freitas, mais celui-ci s'est échappé.

Le 24 octobre 1994, le juge de Xinguara, João Batista do Nascimento, a ordonné la mise en détention provisoire de Jerônimo Alves de Amorim, propriétaire du domaine

Nazaré; des régisseurs Vanderlei Borges de Mendonça et "Vieux" Luiz; des tueurs à gages Ademir Rodrigues da Fonseca, dit "Jabiru", et Geraldo Mendes, dit "Le-Laitier". Ces mandats d'arrêt ont été publiés dans plusieurs journaux, ce qui a permis aux accusés de prendre facilement la fuite. (...)

## 5. Le travail esclavagiste<sup>2</sup>

Pour 1994 les patrimoines fonciers de la région pratiquant le travail esclavagiste ont été les suivants:

- Domaine Maipú, commune de Cumarú do Norte: 42 travailleurs (28/3/94)
- Domaine Morada do Sol, commune de São Félix do Xingú: plus de 200 travailleurs (4/5/94)
- Domaine Rio Negro, commune de São Félix do Xingú: des centaines de travailleurs (16/6/94)
- Domaine Bannach, commune de Ourilândia do Norte: au moins 150 travailleurs (29/6/94)
- Domaine Estrela de Maceió, commune de Santana do Araguaia: environ 1000 travailleurs (15/8/94)
- Domaine Santa Maria, ou Cabeça de Égua, commune de São Félix do Xingú: 90 travailleurs (9/9/94)
- Domaine Pau Preto e Acapú, commune de Xinguara: 49 travailleurs (29/9/94)

Tous ces cas ont été dénoncés aux autorités sur la base de déclarations écrites de travailleurs revenant ou, parfois, s'enfuyant de ces domaines. Il y a eu contrôle des inspecteurs du ministère du travail qui ont nié l'existence de travail esclavagiste; ils ont seulement constaté des irrégularités par rapport au code du travail (par exemple inexistence de carte professionnelle).

Cependant,

- 1) les rapports des inspecteurs du travail font à plusieurs reprises état des indices de travail forcé tels qu'ils sont définis par les normes du ministère du travail; mais leur conclusion est qu'il n'y a pas de travail esclavagiste;
- 2) les opérations de contrôle ont été menées sans aucun secret, ce qui fait que les rabatteurs et les propriétaires terriens l'ont su avant; c'est le cas du domaine Bannach;
- 3) on note la mauvaise volonté et la partialité au niveau des inspecteurs du travail (ex: la Bannach) et au niveau de la police fédérale.

**Conclusions du séminaire sur "Plus jamais le travail esclavagiste" des 23-25 août 1994, organisé à la Chambre des députés de Brasília par le Forum contre la violence en rural**

- Augmentation du nombre des dénonciations enregistrées.
- Indifférence et omission de l'État.
- Impunité.
- Manque de préparation et absence d'engagement des organismes et agents d'Etat.
- Non respect, par l'Etat brésilien, des conventions et traités internationaux:
  - 1) article 1-a de la convention supplémentaire des Nations unies sur l'abolition de l'esclavage, le trafic d'esclaves, et les institutions ou pratiques semblables à l'esclavage (1956);
  - 2) article 5-1 de la convention n° 29 de l'Organisation internationale du travail (1930) qui traite du travail forcé ou obligatoire.

Le Brésil ayant ratifié ces conventions, celles-ci ont par conséquent force de loi dans le pays.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 395 F - Étranger 440 F - Avion Amérique latine 500 F - USA-Canada-Afrique 490F  
Directeur: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL - Commission paritaire de presse 56249 - ISSN 0399-6441

<sup>2</sup> Pour le travail esclavagiste dans l'ensemble du Brésil, cf. DIAL D 1878 (NdT).